

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 7 NOVEMBRE 2014

DECISION

Numéro 14 – 08 – 069

**Décision 6 : La mise en place de l'entretien professionnel.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 30 octobre 2014, s'est réuni le 7 novembre 2014 à partir de 16 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

*Étaient présents* : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5<sup>ème</sup> membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

**Exposé du rapport effectué par le Président :**

Le décret n° 2010-716 du 29 juin 2014 prévoit les modalités de mise en place de l'entretien professionnel afin de le substituer au système de notation chiffrée. Il précise les étapes de l'expérimentation de cette nouvelle procédure destinée à favoriser le temps d'échange et de dialogue entre les agents et leur supérieur hiérarchique. Il permettrait ainsi d'apprécier la valeur professionnelle de l'ensemble des fonctionnaires ainsi que les agents contractuels de l'établissement.

Ce principe de migration vers l'entretien professionnel annuel a reçu un avis favorable à l'unanimité de la part des représentants du personnel lors de la séance du 21 février dernier.

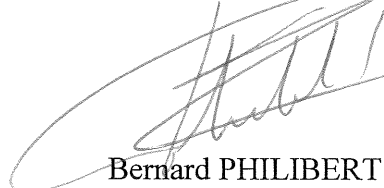
Il convient désormais de valider le principe dont les modalités précises concernant notamment les délais internes à cette nouvelle procédure seront présentées lors de la séance du comité technique du 21 novembre prochain.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article 1 :** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et à titre expérimental, le bureau du conseil d'administration décide la mise en place de l'entretien professionnel au sein du SDIS de la Loire, en remplacement du système de notation.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20141107-14-08-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2014

Publication : 26/11/2014

